conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

14033-32 Cyclohexanone

Date de révision: 17.04.2018 Code du produit: 1403332 Page 1 de 10

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

14033-32 Cyclohexanone

 N° CAS:
 108-94-1

 N° Index:
 606-010-00-7

 N° CE:
 203-631-1

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: HACH LANGE GmbH
Rue: Willstätterstr. 11
Lieu: D-40549 Düsseldorf
Téléphone: +49 (0)211 5288-383
e-mail: SDS@hach.com
Internet: www.de.hach.com

Service responsable: HACH LANGE FRANCE S.A.S

8, mail Barthélémy Thimonnier - Lognes F-77437 Marne La Vallée Cedex 2

Tél. +33 (0) 820 20 14 14 * Fax +33 (0) 1 69 67 34 99

e-Mail: info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA

Motstraat 54 B-2800 Mechelen

Tel. +32 15 42 35 00 * Fax +32 15 41 61 20

e-Mail: info-be@hach.com

HACH LANGE

Rorschacherstrasse 30a CH-9424 Rheineck Tel. +41 (0)848 55 66 99 e-Mail: info-ch@hach.com

HACH LANGE NORTH AFRICA

Villa 14 - Rue 2 Casa Plaisance Quartier Racine

MA-Casablanca 20000 Tél. +212 (0) 522 97 95 75 e-mail: info-mena@hach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence: F:ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59 // BE: +32 (0)70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger:

Liquide inflammable: Flam. Liq. 3 Toxicité aiguë: Acute Tox. 4 Toxicité aiguë: Acute Tox. 4 Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

14033-32 Cyclohexanone

Date de révision: 17.04.2018 Code du produit: 1403332 Page 2 de 10

Mentions de danger:

Liquide et vapeurs inflammables.

Nocif par inhalation.

Nocif par contact cutané.

Nocif en cas d'ingestion.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:







Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3. Autres dangers

donnée non disponible

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	Nº Index	N° REACH	
	Classification SGH	•	•	
108-94-1	cyclohexanone			100 %
	203-631-1	606-010-00-7		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H226 H332 H312 H302 H315 H318			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

14033-32 Cyclohexanone

Date de révision: 17.04.2018 Code du produit: 1403332 Page 3 de 10

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre.

En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.

Après contact avec les yeux

Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir.

Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

effets irritants, mal de tête, Nausée, Vomissements, Diarrhée, Vertiges, narcose Salivation. Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin.

Dioxyde de carbone (CO2), Mousse résistant à l'alcool, Poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés

Sans limitation

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Des matières combustibles

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Attention au retour de flamme.

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : Dioxyde de carbone (CO2), Monoxyde de carbone

5.3. Conseils aux pompiers

En cas de poussière et/ou fumées respirables, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome et impérativement un vêtement de protection contre les poussières. Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vetemenents de protection appropriés.

Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.

Information supplémentaire

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.

Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz. Assurer une ventilation adéquate.

Enlever toute source d'ignition. Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

14033-32 Cyclohexanone

Date de révision: 17.04.2018 Code du produit: 1403332 Page 4 de 10

Équipement de protection individuel, voir section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Risque d'explosion.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale/nationale (voir section 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

13. Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation.

Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Information supplémentaire

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Entreposer dans un endroit frais et ombragé.

Conserver à des températures comprises entre 10 °C et 25 °C.

Conseils pour le stockage en commun

Incompatible avec des agents oxydants.

Ne pas entreposer avec Solvant, Des acides et des bases

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

Réactif pour analyses

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
108-94-1	Cyclohexanone	10	40,8		VME (8 h)	
		20	81,6		VLE (15 min)	

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personelle.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

14033-32 Cyclohexanone

Date de révision: 17.04.2018 Code du produit: 1403332 Page 5 de 10

Mesures d'hygiène

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

Pratiques générales d'hygiène industrielle.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive.

En cas de contact complet:

Matière des gants : caoutchouc butyle Épaisseur de la couche: > 0,7 mm Temps de pénétration: 480 min

En cas de contact par projection: Matière des gants : Viton (R) Épaisseur de la couche: > 0,7 mm Temps de pénétration: > 120 min

En cas d'utilisation en solution ou en mélange avec d'autres substances, et dans des conditions qui diffèrent de la norme EN 374, contacter le fournisseur des gants homologués CE.

Protection de la peau

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Protection respiratoire

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.

En cas de formation de vapeurs, utiliser un respirateur avec un filtre homologué.

Type de Filtre recommandé: A, Couleur: brun

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: liquide Couleur: liquide incolore

Odeur: donnée non disponible

pH-Valeur (à 20 °C): donnée non disponible

Modification d'état

Point de fusion: -47 °C
Point initial d'ébullition et intervalle 155,6 °C

d'ébullition:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Point d'écoulement:

donnée non disponible
donnée non disponible
donnée non disponible

Point d'éclair: 44 °C

Inflammabilité

solide: donnée non disponible gaz: donnée non disponible

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

14033-32 Cyclohexanone

Date de révision: 17.04.2018 Code du produit: 1403332 Page 6 de 10

Dangers d'explosion

donnée non disponible

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

5,4 vol. %

Température d'inflammation:

420 °C

Température d'auto-inflammabilité

solide: donnée non disponible gaz: donnée non disponible
Température de décomposition: donnée non disponible

Propriétés comburantes

donnée non disponible

Pression de vapeur: 13,3 hPa

(à 38,7 °C)

Pression de vapeur: 4,5 hPa

(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 0,948 g/cm³
Densité apparente: donnée non disponible
Hydrosolubilité: 86 g/L
(à 20 °C)

Solubilité dans d'autres solvants

donnée non disponible

log Pow 0,81 Coefficient de partage: Viscosité dynamique: 2.2 mPa·s Viscosité cinématique: donnée non disponible Durée d'écoulement: donnée non disponible Densité de vapeur: 3,39 Taux d'évaporation: donnée non disponible Épreuve de séparation du solvant: donnée non disponible Teneur en solvant: donnée non disponible

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: donnée non disponible

donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les substances suivantes: Oxydants, Des acides et des bases.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles. Exposition à la lumière.

10.5. Matières incompatibles

Aucun à notre connaissance.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

14033-32 Cyclohexanone

Date de révision: 17.04.2018 Code du produit: 1403332 Page 7 de 10

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO2)

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50/orale/rat = 1535 mg/kg; DL50/orale/souris = 1400 mg/kg CL50/inhalatoire/4 h/rat = 8000 ppm

Nº CAS	Substance								
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode			
108-94-1	cyclohexanone								
	orale	ATE mg/kg	500						
	cutanée	ATE mg/kg	1100						
	inhalation vapeur	ATE	11 mg/l						
	inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l						

Irritation et corrosivité

Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Effets sensibilisants

Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Ne contient pas de composé listé comme cancérigène

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Ces informations ne sont pas disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Ces informations ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration

Ces informations ne sont pas disponibles.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

LD50/peau de lapin = 948 mg/kg

Expériences tirées de la pratique

Observations relatives à la classification

Dangers pour la santé de l'homme: effets mutagènes

Observation diverses

Risques de dommages après une exposition souvent répétée. Toux Irritation cutanée Insuffisance respiratoire Migraine Vomissements

Information supplémentaire

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë pour les poissons = LD50 = 536 mg/l/48 h

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité intrinsèque = 87 % après 14 jours (IUCLID)

Facilement biodégradable.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

14033-32 Cyclohexanone

Date de révision: 17.04.2018 Code du produit: 1403332 Page 8 de 10

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau

log Pow: 0,81

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance		Log Pow
108-94-1	cyclohexanone	1	0,81

12.4. Mobilité dans le sol

donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange ne contient pas de substance considérée comme persistante, ni bioaccumalable ni toxique (PBT). donnée non disponible

12.6. Autres effets néfastes

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

160506 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits

chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Eliminer comme produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN 1915

14.2. Désignation officielle de CYCLOHEXANONE

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 3



Code de classement: F1
Quantité limitée (LQ): 5 L
Catégorie de transport: 3

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

	14033-32 Cyclohexanone	
Date de révision: 17.04.201	Code du produit: 1403332	Page 9 de 10

N° danger: 30 Code de restriction concernant les D/E

tunnels:

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Excepted Quantities: E1

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Non testé

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1915

14.2. Désignation officielle de CYCLOHEXANONE

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 3



Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ):

EmS:

5 L

F-E, S-D

Autres informations utiles (Transport maritime)

Excepted Quantities: E1

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1915

14.2. Désignation officielle de CYCLOHEXANONE

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 10 L

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):355IATA-Quantité maximale (avion de ligne):60 LIATA-Instructions de conditionnement (cargo):366IATA-Quantité maximale (cargo):220 L

Autres informations utiles (Transport aérien)

Excepted Quantities: E1 Passenger-LQ: Y344

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

14033-32 Cyclohexanone

Date de révision: 17.04.2018 Code du produit: 1403332 Page 10 de 10

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans rapport

Information supplémentaire

Information supplémentaire: On peut envoyer ce produit en l'intégrant dans une trousse de produits chimiques comprenant différentes matières dangereuses compatibles aux fins d'analyse ou de test. Cette trousse aurait la classification suivante: UN3316 Trousse chimique, classe 9/II Les Indications de transport s'appliquent a l 'emballage entier!

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3: cyclohexanone

2010/75/UE (COV): 100 % (948 g/l) 2004/42/CE (COV): 100 % (948 g/l)

Indications relatives à la directive

2012/18/UE (SEVESO III):

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Information supplémentaire

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

> jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les

femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Révision: 17.14.2018

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 9, 11, 12

Révision: 28.02.2018

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 11, 15

Révision: 30.06.2014

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 4-16

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H312 Nocif par contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H332 Nocif par inhalation.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

Date de révision: 16.07.2019 Code du produit: 2106669 Page 1 de 12

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange

Analyse de l'eau

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: HACH LANGE GmbH
Rue: Willstätterstr. 11
Lieu: D-40549 Düsseldorf
Téléphone: +49 (0)211 5288-383
e-mail: SDS@hach.com
Internet: www.de.hach.com

Service responsable: HACH LANGE FRANCE S.A.S

8, mail Barthélémy Thimonnier - Lognes F-77437 Marne La Vallée Cedex 2

Tél. +33 (0) 820 20 14 14 * Fax +33 (0) 1 69 67 34 99

e-Mail: info-fr@hach.com

HACH LANGE NV/SA

Motstraat 54 B-2800 Mechelen

Tel. +32 15 42 35 00 * Fax +32 15 41 61 20

e-Mail: info-be@hach.com

HACH LANGE

Rorschacherstrasse 30a CH-9424 Rheineck Tel. +41 (0)848 55 66 99 e-Mail: info-ch@hach.com

HACH LANGE NORTH AFRICA

Villa 14 - Rue 2 Casa Plaisance Quartier Racine

MA-Casablanca 20000 Tél. +212 (0) 522 97 95 75 e-mail: info-mena@hach.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

F:ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 // BE: +32 (0)70 245245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) nº 1272/2008

Catégories de danger: Toxicité aiguë: Acute Tox. 3 Toxicité aiguë: Acute Tox. 4 Toxicité aiguë: Acute Tox. 4

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2

Toxicité pour la reproduction: Repr. 1B

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique: STOT SE 3

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 1

Mentions de danger:

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

Date de révision: 16.07.2019 Code du produit: 2106669 Page 2 de 12

Toxique par contact cutané.

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

Provoque une irritation cutanée.

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

Peut irriter les voies respiratoires.

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement (CE) nº 1272/2008

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Potassium borate

trioxyde de dibore; oxyde de bore

Cyanure de potassium

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:







Mentions de danger

H311 Toxique par contact cutané. H302 Nocif en cas d'ingestion. H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H315 Provoque une irritation cutanée.

H360FD Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P264 Se laver les mains soigneusement après manipulation.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection

des yeux/du visage.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une

position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P332+P313 En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.

P301+P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de

malaise.

P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH032 Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Conseils supplémentaires

Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

2.3. Autres dangers

Toxique pour la Reproduction, Catégorie 2 Les femmes enceintes ou en âge de procréer ne peuvent être

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

Date de révision: 16.07.2019 Code du produit: 2106669 Page 3 de 12

exposées à ce produit. Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Toxique pour les organismes aquatiques. Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement

aquatique.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Composants dangereux

Nº CAS	Substance						
	N° CE	Nº Index	Nº REACH				
	Classification SGH	•					
1332-77-0	Potassium borate			50-60 %			
	215-575-5						
	Repr. 1B, Skin Irrit. 2, Eye	Irrit. 2, STOT SE 3; H360FD H31	5 H319 H335				
134-03-2	(+)-Sodium L-ascorbate			20-30 %			
	205-126-1						
1303-86-2	trioxyde de dibore; oxyde	15-25 %					
	215-125-8	005-008-00-8					
	Repr. 1B; H360FD						
151-50-8	Cyanure de potassium			3-7 %			
	205-792-3	006-007-00-5					
	Acute Tox. 1, Acute Tox. 2 10), Aquatic Chronic 1 (M						

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Ce produit contient des substances extrêmement préoccupantes (Réglement (CE) No. 1907/2006 (REACH), Article 57).

trioxyde de dibore; oxyde de bore

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Indications générales

Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après inhalation

Amener la victime à l'air libre. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Enlever immédiatement tout vêtement souillé. Appeler immédiatement un médecin.

Après contact avec les yeux

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes.

Consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

Après ingestion

Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler immédiatement un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

Date de révision: 16.07.2019 Code du produit: 2106669 Page 4 de 12

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut provoquer une irritation de la peau. Peut provoquer une irritation des yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de facon symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Poudre sèche

Moyens d'extinction inappropriés

Dioxyde de carbone (CO2)

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, risque de formation de gaz de combustion ou de vapeurs dangereuses.

En cas d'incendie, les substances suivantes peuvent être dégagées : Cyanures, Dioxyde de carbone (CO2),

monoxyde de carbone (CO), oxydes d'azote (NOx), fumée dense et noire.

Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

5.3. Conseils aux pompiers

Pour eviter le contact avec la peau respecter une distance de sécurité et porter des vetemenents de protection appropriés.

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

En cas de poussière et/ou fumées respirables, utiliser un appareil de protection respiratoire autonome et impérativement un vêtement de protection contre les poussières.

Rabattre les gaz/les vapeurs/le brouillard à l'aide d'eau pulvérisée.

Information supplémentaire

Empêche les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Utiliser un équipement de protection individuelle. Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir. Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres.

Ne pas respirer les vapeurs, les brouillards de pulvérisation ou les gaz.

Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenir le déversement, absorber avec des matières absorbantes non combustibles, (par ex. sable, terre, terre de diatomée, vermiculite) et transférer dans un conteneur en vue d'une élimination conforme à la réglementation locale/nationale (voir section 13).

6.4. Référence à d'autres rubriques

13. Considérations relatives à l'élimination

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Consignes pour une manipulation sans danger

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

Date de révision: 16.07.2019 Code du produit: 2106669 Page 5 de 12

Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Laver soigneusement après manipulation.

Préventions des incendies et explosion

Voir également section 5

Information supplémentaire

Respecter les mises-en-garde de l'étiquette.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver les conteneurs secs et hermétiquement fermés pour empêcher l'absorption d'humidité et la contamination.

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas entreposer près des acides.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver sous clé ou dans une zone accessible uniquement aux personnes qualifiées ou autorisées.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
1303-86-2	Bore (trioxyde de di-)	-	10		VME (8 h)	
151-50-8	Cyanure de potassium (exprimé en cyanure)	-	1		VME (8 h)	UE
		-	5		VLE (15 min)	UE

Conseils supplémentaires

Aucun à notre connaissance.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personelle.

Mesures d'hygiène

Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse au lieu de travail.

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection des mains

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374. En cas d'imersion: Type de gants: Viton Epaisseur du revetement: 0,70 mm Temps de rupture: >480 Min. En cas de contact par projection: Type de gants: caoutchouc nitrile Epaisseur du revetement: 0,20 mm Temps de rupture: >30 Min.

Protection de la peau

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

Date de révision: 16.07.2019 Code du produit: 2106669 Page 6 de 12

Protection respiratoire

Éviter l'exposition aux poussières ou aux vapeurs. Utiliser avec une ventilation avec extraction à la source.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: solide
Couleur: rose
Odeur: inodeure

pH-Valeur (à 20 °C): 8,7 (5 % solution)

Modification d'état

Point de fusion: 155 °C
Point initial d'ébullition et intervalle non applicable

d'ébullition:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

donnée non disponible
donnée non disponible
non applicable
donnée non disponible

Point d'éclair: non applicable Combustion entretenue: Aucune donnée disponible

Inflammabilité

solide: non applicable gaz: non applicable

Dangers d'explosion

donnée non disponible

Limite inférieure d'explosivité:

Limite supérieure d'explosivité:

donnée non disponible

donnée non disponible

donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité

solide: donnée non disponible gaz: donnée non disponible
Température de décomposition: donnée non disponible

Propriétés comburantes

donnée non disponible

Pression de vapeur:

Pression de vapeur:

Densité (à 20 °C):

Densité apparente:

Hydrosolubilité:

donnée non disponible
donnée non disponible
donnée non disponible

Solubilité dans d'autres solvants

Incompatible avec des acides.

Coefficient de partage:non applicableViscosité dynamique:non applicableViscosité cinématique:non applicable

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

Date de révision: 16.07.2019 Code du produit: 2106669 Page 7 de 12

Durée d'écoulement:

Densité de vapeur:

Taux d'évaporation:

Épreuve de séparation du solvant:

Teneur en solvant:

non applicable
non applicable
non applicable
non applicable

9.2. Autres informations

Teneur en corps solides: donnée non disponible

donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Danger de réactivité: Acides

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit avec les substances suivantes: Acides

10.4. Conditions à éviter

Le produit craint la lumière et l'humidité.

10.5. Matières incompatibles

Aucun à notre connaissance.

10.6. Produits de décomposition dangereux

les thiocyanates peuvent développer du gaz toxique en contact avec des acides forts.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

DL50/orale/rat = 383 mg/kg (Les informations données sont basées sur des tests faits sur le mélange lui-même.)

Toxique par contact avec la peau.

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par inhalation.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

Date de révision: 16.07.2019 Code du produit: 2106669 Page 8 de 12

Nº CAS	Substance								
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode			
1332-77-0	Potassium borate								
	orale	DL50 mg/kg	3690	ratte					
1303-86-2	trioxyde de dibore; oxyde	e de bore							
	orale	DL50 mg/kg	3163	Mice	GESTIS				
151-50-8	Cyanure de potassium								
	orale	DL50	5 mg/kg	rat					
	cutanée	DL50 mg/kg	14,29	lapins	ECHA				
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 mg/l	0,051	rat					
	inhalation (4 h) aérosol	CL50 mg/l	0,051	rat					

Irritation et corrosivité

Le produit provoque une irritation des yeux, de la peau et des muqueuses.

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

H360 - Peut nuire à la fertilité ou au foetus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique, catégorie 3 avec irritation des voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

DL50/orale/rat = 383 mg/kg

Information supplémentaire

D'autres propriétés dangereuses ne peuvent pas être exclues. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même. L'information donnée est basée sur les données obtenues à partir de substances similaires.

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose		[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
1303-86-2	trioxyde de dibore; oxyde	trioxyde de dibore; oxyde de bore					
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 370 490 mg/l) -	48 h	Daphnia Magna	IUCLID	
151-50-8	Cyanure de potassium						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 0,0 mg/l	68	96 h			
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 0,2 mg/l	5	48 h			

12.2. Persistance et dégradabilité

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

Date de révision: 16.07.2019 Code du produit: 2106669 Page 9 de 12

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.4. Mobilité dans le sol

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

12.6. Autres effets néfastes

Effets sur l'environnement

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Code d'élimination des déchets - Produit

160506 DÉCHETS

DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160506

DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

160506

DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Eliminer comme produit non utilisé.

L'énoncé des risques et des mesures de précaution décrits sur les étiquettes s'applique aussi à tous les résidus qui restent dans le conteneur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN 1588

14.2. Désignation officielle de Cyanures inorganiques, solides, n.s.a. (Cyanure de potassium mélange)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 6.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage:
Étiquettes:
6.1



Code de classement: T5
Dispositions spéciales: 47 274
Quantité limitée (LQ): 5 kg
Quantité exceptée: E1
Catégorie de transport: 2
N° danger: 60

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

Date de révision: 16.07.2019 Code du produit: 2106669 Page 10 de 12

Code de restriction concernant les

tunnels:

E

Transport fluvial (ADN)

Autres informations utiles (Transport fluvial)

Non testé

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1588

14.2. Désignation officielle de Cyanides, inorganic, solid, n.o.s. (Potassium Cyanide mixture)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 6.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage:IIIÉtiquettes:6.1



Marine pollutant: P

Dispositions spéciales: 47, 223, 274
Quantité limitée (LQ): 5 kg
Quantité exceptée: E1
EmS: F-A, S-A

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1588

14.2. Désignation officielle deCyanides, inorganic, solid, n.o.s. (Potassium Cyanide mixture)

transport de l'ONU:

14.3. Classe(s) de danger pour le 6.1

transport:

14.4. Groupe d'emballage: III Étiquettes: 6.1



Dispositions spéciales:

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

Passenger LQ:

Quantité exceptée:

A3 A13

10 kg

Y645

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):670IATA-Quantité maximale (avion de ligne):100 kgIATA-Instructions de conditionnement (cargo):677IATA-Quantité maximale (cargo):200 kg

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR oui

L'ENVIRONNEMENT:



Matières dangereuses: Cyanure de potassium

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

donnée non disponible

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

Date de révision: 16.07.2019 Code du produit: 2106669 Page 11 de 12

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Sans rapport

Information supplémentaire

Information supplémentaire: On peut envoyer ce produit en l'intégrant dans une trousse de produits chimiques comprenant différentes matières dangereuses compatibles aux fins d'analyse ou de test. Cette trousse aurait la classification suivante: UN3316 Trousse chimique, classe 9/II

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires UE

Autorisations (REACH, annexe XIV):

Substances extrêmement préoccupantes, SVHC (REACH, article 59):

trioxyde de dibore; oxyde de bore

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 30: trioxyde de dibore; oxyde de bore

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant. Tenir compte des restrictions portant sur

l'emploi des femmes en âge de procréation.

Classe de contamination de l'eau (D): 3 - pollue fortement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Modifications

Révision: 16.07.2019

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 11, 15, 16

Révision: 13.02.2017

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 8, 10, 11

Révision: 1.02.2017

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 11

Révision: 11.04.2016

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 3

Révision: 15.04.2015

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2, 11

Révision: 03.01.2014

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 2-16

Révision: 08.11.2012

Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 1, 2, 3, 15

conformément au règlement (CE) nº 1907/2006

21066-69 ZincoVer 5 Zinc Reagent

Date de révision: 16.07.2019 Code du produit: 2106669 Page 12 de 12

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP]

Classification	Procédure de classification	
Acute Tox. 3; H311	Méthode de calcul	
Acute Tox. 4; H302	Méthode de calcul	
Acute Tox. 4; H332	Méthode de calcul	
Skin Irrit. 2; H315	Méthode de calcul	
Eye Irrit. 2; H319	Méthode de calcul	
Repr. 1B; H360FD	Méthode de calcul	
STOT SE 3; H335	Méthode de calcul	
Aquatic Chronic 1; H410	Méthode de calcul	

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

Mortel en cas d'ingestion.
Nocif en cas d'ingestion.
Mortel par contact cutané.
Toxique par contact cutané.
Provoque une irritation cutanée.
Provoque une sévère irritation des yeux.
Mortel par inhalation.
Nocif par inhalation.
Peut irriter les voies respiratoires.
Peut nuire à la fertilité. Peut nuire au fœtus.
Risque avéré d'effets graves pour les organes.
Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une
exposition prolongée.
Très toxique pour les organismes aquatiques.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Au contact d'un acide, dégage un gaz très toxique.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)